
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 19 mai 2015 à 11 h 30
201, avenue Laurier, 5^e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 30.

CA15 25 0221

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mai 2015.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Personne n'a demandé à être entendu.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison de cette séance extraordinaire.

CA15 25 0222

Octroi d'un contrat de 416 449,79 \$, taxes incluses, à Équipements Plannord Ltée pour l'acquisition de trois tracteurs à chenilles souples équipés, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12199 (entente d'approvisionnement 772779).

ATTENDU QU'il est essentiel de fournir une flotte de véhicules, adaptée et sécuritaire, aux travailleurs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faciliter et d'optimiser les opérations par l'entremise d'une flotte de véhicules fonctionnelle et à jour;

ATTENDU QU'il est essentiel d'avoir une flotte de tracteurs à chenillettes adéquate, pour assurer le bon déroulement des opérations hivernales et ainsi d'assurer la sécurité des citoyens;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 416 449,79 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trois tracteurs à chenille souples équipés, pour les travaux de la Voirie durant les opérations de déblaiement hivernales.

D'octroyer un contrat de 416 449,79 \$, taxes incluses, à Équipements Plannord Ltée pour l'achat de trois tracteurs à chenille souples équipés.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 CTA1156858005

CA15 25 0223

Octroi d'un contrat de 254 572,75 \$, taxes incluses, à Nortax Québec inc. pour l'achat d'une chargeuse articulée sur pneus avec godet, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12698 (entente d'approvisionnement 870144).

ATTENDU QU'il est essentiel de fournir une flotte de véhicules récente, adaptée et sécuritaire aux travailleurs;

ATTENDU QU'il Il est nécessaire de faciliter et d'optimiser les opérations par l'entremise d'une flotte de véhicules fonctionnelle et à jour;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 254 572,75 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une chargeuse articulée John Deere 624K, pour les travaux de la Division de la voirie (Aqueduc et réfection routière).

D'octroyer un contrat de 254 572,75 \$, taxes incluses, à Nortrax Québec inc. pour l'achat d'une chargeuse articulée.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 CTA1156858009

CA15 25 0224

Octroi aux entreprises Globocam (Montréal) inc. d'un contrat de 115 339,47 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion multi-mode de type 393, et à Services d'équipements GD inc. d'un contrat de 36 582,70 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'un système hydraulique, et autorisation au Service du matériel roulant et des ateliers d'une dépense incidente de 25 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'accessoires, et autorisation d'une dépense totale de 176 922,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11751, 13-12592 et devis technique 39315B12, 39312A22 (entente d'approvisionnement 706217, 61242).

ATTENDU QU'Il est essentiel de fournir une flotte de véhicules récente, adaptée et sécuritaire aux travailleurs;

ATTENDU QU'Il est nécessaire de faciliter et d'optimiser les opérations par l'entremise d'une flotte de véhicules fonctionnelle et à jour;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 176 922,17 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion multi-mode de type 393 équipé de ses accessoires.

D'octroyer à la compagnie Globocam. inc. un contrat de 115 339,47 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un camion multi-mode.

D'octroyer à la compagnie Services d'équipements GD inc. un contrat de 36 582,70 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un système hydraulique.

D'autoriser à la Division du service du matériel roulant et des ateliers, une dépense incidente de 25 000 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un carcan et chasse-neige.

D'octroyer ces contrats en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 CTA1156858006

CA15 25 0225

Octroi d'un contrat de 158 608,01 \$ taxes incluses, à Robert Boileau inc, pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14212 et du devis 30115A11 préparé par le Service du matériel roulant et des ateliers.

ATTENDU QUE nous devons rajeunir la flotte de véhicule tout en respectant les durées de vies utiles établies par le Service du Matériel Roulant et des Ateliers;

ATTENDU QU'Il est essentiel de fournir une flotte de véhicule, adaptée et sécuritaire, aux travailleurs;

ATTENDU QU'il est important de réduire les coûts d'entretiens et de réparations, tout en assurant un service de qualité et continu aux citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal encourage l'électrification des transports;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense de 158 608,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique afin d'améliorer le service à la clientèle, et de réduire les frais d'exploitation liés à l'utilisation d'une surfaceuse au propane comme celle actuellement utilisée à l'arrondissement.

D'octroyer à la compagnie Robert Boileau inc. un contrat de 158 608,01 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une surfaceuse électrique.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 CTA1156858008

CA15 25 0226

Octroi d'un contrat de 56 975,82 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep - LaSalle pour l'achat d'un camion Dodge Ram 3500, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11756 (entente d'approvisionnement 706439).

ATTENDU QU'il est essentiel de fournir une flotte de véhicules adaptée et sécuritaire aux travailleurs;

ATTENDU QUE nous devons assurer l'efficacité et le bon fonctionnement des opérations des travaux publics lors des travaux de reconstruction de trottoirs et d'utilités publiques et, ainsi, d'assurer un cadre de vie sain et sécuritaire aux citoyens;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 56 975,82 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion Dodge Ram 3500, pour desservir l'équipe affectée aux travaux de béton de la Direction du développement du territoire et des travaux publics.

D'octroyer un contrat de 56 975,82 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'achat d'un camion Dodge Ram 3500.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 CTA1156858007

CA15 25 0227

Octroi à la compagnie BioForest Technologies Inc. d'un contrat pour l'achat de bio insecticide TreeAzin pour protéger les frênes du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 60 103,18 \$, toutes taxes incluses.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder à la compagnie BioForest Technologies Inc. un contrat pour l'achat de bio insecticide TreeAzin pour protéger les frênes du Plateau-Mont-Royal.

D'autoriser une dépense maximale de 60 103 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1156963001

CA15 25 0228

Autorisation au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, afin que l'arrondissement puisse reprendre possession du lot 3 362 061.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite faire respecter le zonage E.1(1) « parc » du lot 3 362 061;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire rendre disponibles aux résidents davantage d'espaces verts contribuant ainsi à améliorer la qualité des milieux de vie;

ATTENDU QUE l'exploitant actuel occupe le terrain illégalement puisqu'il n'a jamais eu de bail de location avec la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'UNE lettre a été envoyée à l'exploitant le 9 avril 2015 demandant de libérer les lieux au plus tard le 30 avril sans succès;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, afin que l'arrondissement puisse reprendre possession du lot 3 362 061.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1156652005

CA15 25 0229

Autorisation d'une dépense au montant maximum de 115 800 \$, taxes incluses, pour la disposition des résidus de balais de rues en vertu de l'entente cadre avec Recyclage Notre-Dame inc. (Entente cadre 951328).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 115 800 \$, taxes incluses, pour la disposition des résidus de balai de rues sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder à la compagnie Recyclage Notre-Dame inc. le contrat à cette fin, conformément à l'entente cadre 951328, pour une somme maximale de 115 800 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1153943002

CA15 25 0230

Approbation de l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 4439, rue Saint-Denis.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut par résolution désigner les rues où seront installés des parcomètres, des distributeurs ou des bornes de stationnement;

ATTENDU que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a émis un avis favorable;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'approuver l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 4439, rue Saint-Denis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1150700002

CA15 25 0231

Approbation de l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 2202, avenue du Mont-Royal Est.

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 4, paragraphe 6 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut par résolution désigner les rues où seront installés des parcomètres, des distributeurs ou des bornes de stationnement;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a émis un avis favorable;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris
et mesdames les conseillères Marie Plourde et Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir devant le 2202, avenue Mont-Royal Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1150700003

CA15 25 0232

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés (2015-12).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter le règlement 2015-12 – *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés*.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu, il demande dispense de lecture dudit règlement.

40.03 1150311001

CA15 25 0233

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 mai 2015. Il est 11 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2015.